

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 74

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

RD 8n - Bouc-Bel-Air - Cession gratuite à la commune d'une parcelle privée
départementale

**DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix en Provence
04.13.31.22.19**

PRESENTATION

La commune de Bouc-Bel-Air prévoit de réaliser des aménagements urbains de la RD 8n, dans sa section située en agglomération. Le projet prévoit également d'élargir le chemin de la Pinède contigu.

A cette fin, elle sollicite la cession d'une parcelle privée issue du transfert, en 2007 des routes nationales d'intérêt local de l'Etat au Département.

La parcelle concernée, cadastrée S° CB N° 27, d'une superficie de 655 m², sise le long de la RD 8n, n'a plus d'intérêt pour la voirie départementale.

Le service de France Domaine a fixé sa valeur vénale à un montant de 19 650 €

Cette parcelle sera utilisée par la commune afin d'assurer la desserte d'un nouvel ensemble immobilier à caractère social.

Considérant l'intérêt général qui s'attache à l'aménagement public communal projeté, le Département propose de la céder à titre gratuit à la commune de Bouc-Bel-Air, qui s'est prononcée favorablement sur ce dossier par délibération du 24 octobre 2016.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- déclarer inutile à la voirie départementale la parcelle cadastrée S° CB N° 27, d'une superficie de 655 m², située sur la commune de Bouc-Bel-Air,
- autoriser sa cession à titre gratuit à la commune de Bouc-Bel-Air,
- m'autoriser à signer l'acte administratif correspondant.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL